

**29.08.2015, 00:01 - Neuchâtel et Littoral**

Actualisé le 29.08.15, 01:22

## Site de l'ancienne usine à gaz investiguée



### Après la découverte de traces d'hydrocarbures sous le CPLN, le canton lance une prospection poussée dans le quartier de la Maladière afin d'éviter des surprises ultérieures.

L'ouverture du chantier d'assainissement énergétique et d'extension du Centre professionnel du Littoral neuchâtelois (CPLN), à Neuchâtel, avait mis en évidence des traces d'hydrocarbures, goudron et scories dans le sol. Elle avait aussi permis de constater que ce périmètre, qui avait abrité de 1859 à 1967 une usine à gaz, ne figurait pas au cadastre des sites pollués (notre édition du 24 janvier). Les travaux d'évacuation des terres contaminées ont retardé la poursuite du chantier de trois bons mois (voir ci-contre). Cette péripétie a incité les autorités cantonales à s'intéresser d'un peu plus près à cette problématique dans le quartier de la Maladière, au sud de cette rue plus précisément, là où l'ancienne usine à gaz s'étendait sur une surface de quelque 20 000 mètres carrés.

#### Fouiller l'histoire

L'assainissement du sol accueillant le chantier du CPLN achevé, le canton (propriétaire du bien-fond) et la commune de Neuchâtel se sont entendus pour poursuivre les investigations, indique Jérôme Amez-Droz, secrétaire général du Département de l'éducation et de la famille. Elle se déroulera en deux phases: la première se fonde sur une recherche historique, la seconde reposera sur un scénario technique à déterminer en fonction de la qualité des terrains sondés.

"Nous lançons actuellement l'investigation historique afin de recueillir des informations précises sur les activités du site, telles la production ou les transformations au fil des ans", explique Jean-Michel Deicher, chef du domaine stratégie et projets au canton. Il s'agit de déterminer l'évolution des activités dans l'espace et le temps, d'identifier les substances dangereuses pour l'environnement qui y ont été stockées, d'estimer les flux et quantité de substances et matériaux concernés, de localiser et délimiter les zones de l'ancienne usine à gaz susceptibles d'être contaminées et de localiser et documenter les zones déjà assainies après la disparition de l'usine à gaz. Outre l'Etat et la ville, Viteos, la Société neuchâteloise de presse (SNP) et le garage Senn sont concernés par cette démarche.

#### Types de pollution à définir

En fonction des enseignements retirés, et conformément à la loi et l'ordonnance sur les sites contaminés, le bureau d'ingénieurs mandaté pour ces explorations déterminera un programme d'investigation technique cette fois-ci. Des sondages ciblés pour analyser des matériaux et eaux souterraines devraient intervenir à partir du printemps prochain. Ce n'est que sur la base de ces résultats qu'une stratégie d'intervention (ou non) sera adoptée. Pour cela, "nous devons déterminer si une zone doit être assainie, si elle est polluée mais stable ou si le niveau de pollution reste acceptable", détaille Jean-Michel Deicher. Ces recherches doivent aussi permettre de vérifier si la pollution a migré en direction de l'esplanade de la Maladière. A l'époque de la construction du centre commercial, aucune pollution n'avait été détectée autour de la célèbre Pierre-à-Mazel.

### UN RETARD QUI NE SERA PAS RATTRAPÉ

Trois mois. Trois mois ont été nécessaires pour excaver, gratter et curer le périmètre pollué où se construit le nouvel édifice de l'Ecole technique (bâtiment C) du CPLN. Cette intervention s'était matérialisée par le creusement d'une spectaculaire fosse et l'évacuation de quelque 7000 m<sup>3</sup> de terre. "Une opération qui se compte en millions de francs", soupèse Jérôme Amez-Droz, secrétaire général du Département de l'éducation et de la famille. Depuis ce printemps, le chantier a repris sa vitesse de croisière, évoluant de semaine en semaine de manière spectaculaire. Mais les trois mois de retard n'ont pas été récupérés et ne le seront jamais. En conséquence, le nouveau bâtiment du complexe du CPLN ne pourra être remis au maître d'oeuvre (l'Etat de Neuchâtel) pour la rentrée scolaire 2016. Les étudiants ne prendront possession des nouveaux locaux qu'à la fin de l'été, voire en automne. Sans que cela porte à conséquence, toutefois. "Ils pourront rester à Jaquet-Droz 7 aussi longtemps que nécessaire", prévient Jean-Michel Deicher, au Service des bâtiments de l'Etat.

Sur le terrain, les ouvriers finiront les travaux de gros oeuvre à la fin du mois de septembre/début octobre. S'ensuivra la construction d'une charpente métallique en connexion entre le rez supérieur du bâtiment C et le bâtiment B. Les travaux de mise hors d'eau du nouvel édifice ne pourront donc commencer avant la fin du mois de novembre, avec la pose des fenêtres et des structures d'étanchéité. Si le nouveau timing est tenu, les aménagements intérieurs pourront débuter au printemps.

Il restera alors à s'attaquer à la rénovation des façades et fenêtres des autres bâtiments du CPLN, dont les enveloppes thermiques afficheront un label Minergie. La fin des assainissements est fixée à l'issue de l'année 2018.

*Par SANTI TEROL*